

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> décembre 2010*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Olivier Norer : Circulation et travaux : que fait la Police ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 19 novembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Dernièrement, la régulation de la place des Vingt-Deux-Cantons a dû être revue pour permettre le bon fonctionnement du carrefour à l'échéance de l'entrée en fonction du tram sur la rue de Coutance. La presse vient de nous annoncer aujourd'hui que cette période est heureusement terminée.*

*Dans la mesure du possible, les différents services de l'Etat prévoient des chantiers réduisant les nuisances dans la durée. De même, dans le cas de carrefours déterminants, lors de la mise hors service de la régulation lumineuse pour reconfigurer la situation, il est nécessaire de prévoir des effectifs de police pour effectuer la régulation par les corps attitrés.*

*Vu l'importance de ce carrefour pour les circulations tant publiques que privées, l'apport des agents pour la régulation a été essentiel pour éviter le chaos. Malheureusement, à plusieurs reprises, à des heures de fortes affluences, plusieurs témoins affirment avoir tenté de traverser les flux sans croiser d'agents de police.*

*Durant la période de révision des feux, la régulation doit être le fait, en principe, de la Police cantonale assistée en cas de besoin des effectifs de la Police municipale et des TPG. Combien d'heures ont été effectuées par la Police et combien d'heures de régulation ont été sous-traitées à des tiers pour la régulation de la place des Vingt-Deux-Cantons ?*

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le carrefour des XXII-Cantons a fait l'objet des travaux et a été dépourvu de toute signalisation lumineuse du lundi 11 octobre 2010 au vendredi 19 novembre 2010.

Pour satisfaire aux besoins, 10 postes et brigades de gendarmerie, ainsi que les agents de la police municipale (APM) de la Ville de Genève, ont fourni du personnel pour réguler le trafic aux heures d'affluence.

Dans un premier temps, du lundi 11 octobre au mardi 2 novembre, cette présence s'est faite de la manière suivante, à raison de deux agents par jour et par tranche horaire :

- 07h30 – 09h00;
- 11h30 – 13h00;
- 16h30 – 18h30.

A compter du 3 novembre, faisant suite aux demandes du département de l'intérieur et de la mobilité (DIM) et du maréchal du poste de police des Pâquis, le planton a été prolongé sur la tranche horaire de 18h30 à 19h30 et l'effectif assigné à cette mission a été doublé, pour atteindre 4 collaborateurs par tranche horaire.

Les plantons ont été assurés pendant 32 jours ouvrables, soit un total de 141 heures pour les APM et 647 heures pour la gendarmerie.

Les effectifs suivants ont été mis à disposition par les différents postes et brigades :

Brigade de sécurité publique	28
Brigade du trafic	25
Poste de police de Blandonnet	19
Poste de police de Carouge	10
Poste de police Cornavin	29
Poste de police de Lancy-Onex	6
Poste de police des Pâquis	75
Poste de police de Rive	12
Poste de police de la Servette	41
APM - Ville de Genève	91

Au total, 258 personnes ont été mises à disposition.

A cela s'ajoute le fait que les Transports publics genevois (TPG) ont également de leur côté et à leur propre initiative apporté un appui bienvenu en assurant une présence importante et complémentaire, notamment en soirée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER